

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

7. Autorisation de travaux ;
 - 7.1. Luminaires de rues - nouveaux emplacements à desservir – intersection rue des Saules et des Merisiers, intersection rues des Chênes et des Merisiers et rue Rose-Marie ;
 - 7.2. Garage municipal – autorisation de travaux – modification partie arrière ;
 - 7.3. Centre communautaire – réparation du mur de briques sur le côté est du bâtiment;
 - 7.4. Intersection rue Principale et de la Bagatelle – installation d'un STOP;
8. Camion Ford 1989 – offres d'achat reçues – autorisation de signature;
9. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 9.1. Retiré ;
 - 9.2. Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 24 septembre 2013 ;
 - 9.3. Dérogation mineure – Dossier DPDRL130172 – 479, 1er rang Ouest;
 - 9.4. Demande PIIA no DPAGL130165 – 69, rue des Tilleuls - agrandissement résidence unifamiliale (garage) ;
 - 9.5. Demande PIIA no DPADL130171 – 62, rue des Ormes, ajout d'un bâtiment accessoire ;
 - 9.6. Demande PIIA no DPREL130166 – 184, rue Principale, rénovation extérieure ;
 - 9.7. Demande PIIA no DPAGL130174 – 34 rue des Merisiers, agrandissement du bâtiment principal ;
 - 9.8. Demande PIIA no DPREL130176 – 271, rue Principale, rénovation extérieure ;
10. Règlements;
 - 10.1. Adoption du règlement 516-2013 / Lotissement;
 - 10.2. Adoption du règlement 518-2013 / Zonage;
 - 10.3. Règlement 520-2013 – décrétant des travaux de pavage du 1er et 3e rang et autorisant un emprunt afin d'acquitter les dépenses relatives à ces travaux – dépôt du registre des signatures des personnes habiles à voter – décision du Conseil ;
11. Demandes d'organismes :
 - 11.1. Service correction Canada – demande de proclamation – semaine de la justice réparatrice ;
 - 11.2. Appui à la Ville de Warwick – conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au Ministère des Transports du Québec ;
12. Entente d'aide mutuelle des services d'incendie de Saint-Valérien-de-Milton, Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton – autorisation de signature;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13. Modification calendrier des séances ordinaires – session du mois de novembre ;
14. Taxe d'accise 2010 / 2013 – autorisation de placement ;
15. Centre communautaire - Autorisation d'achat d'un projecteur ;
16. **Affaires nouvelles**

PÉRIODE DE QUESTIONS

17. Levée ou ajournement de la séance.

13-10-276

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2013 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 10 septembre 2013 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que les procédés tenus en date du 3 septembre 2013 et du 10 septembre 2013 soient adoptés, comme soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de septembre 2013.

13-10-277

AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'autoriser l'adjointe administrative à effectuer les transferts de fonds budgétaires, tel que reconnue à la liste jointe en annexe d'une somme de 35 081 \$.

13-10-278

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois de septembre 2013;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois de septembre 2013.

Approbaton des comptes pour une somme de 187 827,40 \$, concernant l'émission des chèques numéro C1300473 à C1300547 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-10-279

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport des permis émis par l'officier municipal durant le mois de septembre 2013, soit :

Émission de permis :	14
Addition de bâtiment	4
Brûlage	5
Captage des eaux souterraines	1
Installation septique	1
Rénovation	3

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 30 septembre 2013 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

13-10-280

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – LUMINAIRES DE RUES – NOUVEAUX EMPLACEMENTS À DESSERVIR – INTERSECTION RUE DES SAULES ET DES MERISIERS, INTERSECTION RUES DES CHÊNES ET DES MERISIERS ET RUE ROSE-MARIE

Endroits où seront installés les luminaires :

- un luminaire à l'intersection de la rue des Saules et des Merisiers;
- un luminaire à l'intersection de la rue des Chênes et des Merisiers;
- deux luminaires sur la rue Rose-Marie.

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat du matériel nécessaire et l'installation des luminaires de rues. L'achat du matériel requis et les frais d'installation par Hydro-Québec s'élèvent à un montant approximatif de 1 000,00 \$ incluant les taxes. Les coûts d'assemblage et le câblage des luminaires sont en sus.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 72.340.10.721 « Investissement réseau éclairage ».

13-10-281

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION DE TRAVAUX – MODIFICATION PARTIE ARRIÈRE

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat du matériel nécessaire et l'installation d'une porte dans la partie arrière du garage municipal. L'achat du matériel requis et les frais d'installation s'élèvent à un montant approximatif de 1 000 \$, excluant les taxes.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.390.00.522 « Entretien et réparations bâtiments ».

13-10-282

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – CENTRE COMMUNAUTAIRE – RÉPARATION DU MUR DE BRIQUES SUR LE CÔTÉ EST DU BÂTIMENT

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la réparation du mur de briques sur le côté est du Centre communautaire et, pour ce faire, de retenir les services d'Émile Choinière, pour une somme de 2 610,36 \$, incluant les taxes applicables, tel que le prix présenté en date du 11 septembre 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.701.20.522 « Entretien, réparation bâtiments et terrains ».

13-10-283

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – INTERSECTION RUE PRINCIPALE ET DE LA BAGATELLE – INSTALLATION D'UN STOP

CONSIDÉRANT qu'au niveau du 30 kilomètres, les distances sont trop rapprochées de l'intersection et les conducteurs n'ont pas le temps d'arrêter;

CONSIDÉRANT la vitesse excessive sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT que le noyau familial est situé du côté nord de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que les enfants à l'intérieur du 1,6 kilomètre se rendent à l'école à pieds et que pour ce faire ils doivent traverser la rue Principale;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le responsable des travaux publics à installer sur la rue Principale, des panneaux « STOP », afin de sécuriser la traverse piétonnière.

Que copie de cette résolution soit transmise au lieutenant Jocelyn DesRochers, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de la Haute-Yamaska.

13-10-284

CAMION FORD 1989 – OFFRES D'ACHAT REÇUES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'invitation publiée dans la Voix municipale du mois d'août invitant les personnes intéressées à soumettre un prix à la Municipalité en vue de l'achat du camion Ford 1989;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux offres d'achat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de vendre à Monsieur Denis Leclerc, le camion Ford 1989 au prix de 1 210 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au transfert du bien vendu.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 septembre 2013.

13-10-285

DÉROGATION MINEURE – DOSSIER DPDRL130172 – 479, 1^{ER} RANG OUEST

Monsieur le maire, Sylvain Beaudoin, explique la teneur de cette demande de dérogation.

Personne ne s'adresse au Conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à régulariser la distance entre le bâtiment accessoire, qui est situé à 1,82 m de la limite de la propriété, au lieu de 2 m tel qu'exigé dans le règlement municipal;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise également à régulariser la superficie minimale du lot qui est de 2 980,1 m², situation provenant du repositionnement de l'emprise du 1^{er} rang Ouest suite à la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'Urbanisme par sa résolution numéro 13-09-047 recommande d'accepter la demande de dérogation mineure (#DPDRL130172) présentée par Monsieur Marc Ferland et Madame Bianca Bergeron;

CONSIDÉRANT l'avis public publié dans l'édition du mois de septembre du journal municipal « La Voix municipale »;

APRÈS ÉTUDE ET CONSIDÉRATION;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

D'accorder une dérogation relativement à l'empiètement du bâtiment accessoire dans la marge de recul latérale de 18 cm et de régulariser la superficie sur le lot 3 557 169, du cadastre du Québec.

13-10-286

DEMANDE PIIA NO DPAGL130165 – 69, RUE DES TILLEULS – AGRANDISSEMENT RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (GARAGE)

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un garage rattaché à la résidence, sis au 69, rue Tilleuls est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-09-048 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Yannick Trottier afin de permettre la construction d'un garage rattaché à la résidence, sise au 69, rue des Tilleuls.

13-10-287

DEMANDE PIIA NO DPADL130171 – 62, RUE DES ORMES, AJOUT D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un bâtiment accessoire, sis au 62, rue des Ormes est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-09-049 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est en conséquence proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Serge Arès et Micheline Gagné afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, sis au 62, rue des Ormes.

13-10-288

DEMANDE PIIA NO DPREL130166 – 184, RUE PRINCIPALE, RÉNOVATION EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation de l'extérieure du bâtiment, sis au 184, rue Principale est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-09-050 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton la délivrance du permis de rénover à Daniel Vandal afin de permettre la rénovation extérieure du bâtiment, sis au 184, rue Principale.

13-10-289

DEMANDE PIIA NO DPAGL130174 – 34 RUE DES MERISIERS, AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du garage rattaché à la résidence, sis au 34, rue des Merisiers est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-09-51 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Jean-François Corriveau afin de permettre l'agrandissement du garage rattaché à la résidence, sise au 34, rue des Merisiers.

13-10-290

DEMANDE PIIA NO DPREL130176 – 271, RUE PRINCIPALE, RÉNOVATION EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation de l'extérieure du bâtiment, sis au 271, rue Principale est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-09-052 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande à la condition qu'il peinture en blanc les contours des fenêtres qui sont présentement de couleur brun;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de rénover à Benjamin Drapeau et Catherine Bernier afin de permettre l'extérieur du bâtiment, sise au 271, rue Principale.

13-10-291

ADOPTION DU RÈGLEMENT 516-2013 / LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de Règlement # 516-2013 de lotissement a été adopté le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été présenté le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'un avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation a été publié le 19 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de Règlement # 516-2013 de lotissement a été adopté le 3 septembre 2013;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la présente assemblée le certificat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement 516-2013 « Lotissement » relativement à la tenue du registre pour l'approbation par les personnes habiles à voter. Aucune demande valide n'a été soumise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter, tel que soumis le 1^{er} octobre 2013, le règlement de lotissement numéro 516-2013.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 1^{er} octobre 2013.

13-10-292

ADOPTION DU RÈGLEMENT 518-2013 / ZONAGE

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de Règlement # 518-2013 de zonage a été adopté le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été présenté le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'un avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation a été publié le 19 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 août 2013;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de Règlement # 518-2013 de zonage a été adopté le 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la présente assemblée le certificat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement 518-2013 « Zonage » relativement à la tenue du registre pour l'approbation par les personnes habiles à voter. Aucune demande valide n'a été soumise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter avec une modification technique (à l'article 16 modifier le numéro de la note 14 pour 13) le règlement de zonage numéro 518-2013.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 1^{er} octobre 2013.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13-10-293

RÈGLEMENT 520-2013 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DU 1ER ET 3E RANG ET AUTORISANT UN EMPRUNT AFIN D'ACQUITTER LES DÉPENSES RELATIVES À CES TRAVAUX – DÉPÔT DU REGISTRE DES SIGNATURES DES PERSONNES HABLES À VOTER – DÉCISION DU CONSEIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la présente assemblée le certificat du résultat de la tenue de la procédure d'enregistrement pour l'approbation par les personnes habiles à voter de la Municipalité.

Monsieur le maire demande la lecture du certificat :

- Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 L.E.R.M. est de 1 588;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 169;
- Le nombre de demandes faites est de 237;

Conformément à la Loi, un scrutin référendaire doit être tenu pour son approbation par les personnes habiles à voter.

Le Conseiller, Claude Lussier, demande le vote sur la tenue d'un scrutin référendaire :

Ont voté contre : Paul Borduas
Jacqueline L. Meunier
Johanna Fehlmann
Richard Pigeon
Claude Lussier

Ont voté pour : Sylvain Beaudoin

Il est résolu à la majorité des conseillères et des conseillers présents de ne pas tenir un scrutin référendaire.

13-10-294

SERVICE CORRECTION CANADA – DEMANDE DE PROCLAMATION – SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE

ATTENDU que face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU que la justice réparatrice est une approche non conflictuelle et non punitive qui met l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres;

ATTENDU que cette année, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, « Au cœur de l'innovation », donne l'occasion d'apprendre sur la justice réparatrice et de s'éduquer et de célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de proclamer par la présente, la

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

semaine du 17 au 24 novembre 2013, Semaine de la justice réparatrice à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-10-295

APPUI À LA VILLE DE WARWICK – CONDITIONS MINISTÉRIELLES VISANT LA LEVÉE D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS AUX ROUTES APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

CONSIDÉRANT que le montant de cette contribution financière est calculé notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton appuie la Ville de Warwick dans sa demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Sylvain Gaudreault Ministre des Transports.

13-10-296

ENTENTE D'AIDE MUTUELLE DES SERVICES D'INCENDIE DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON, ROXTON POND / SAINTE- CÉCILE-DE-MILTON – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à la présente entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec afin de convenir d'un plan d'aide mutuelle concernant les services de protections contre l'incendie ;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle des services d'incendie de Saint-Valérien-de-Milton, Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13-10-297

CALENDRIER DES SÉANCES MENSUELLES – SESSION DU MOIS DE NOVEMBRE

CONSIDÉRANT que l'année 2013 est une année d'élection générale dans toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT que le scrutin est prévu pour le dimanche 3 novembre 2013 et que nous devons tenir compte du délai requis pour l'assermentation des élus suite à l'élection;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de fixer la séance ordinaire du conseil pour le mois de novembre, le lundi 11 novembre 2013.

13-10-298

TAXE D'ACCISE 2010 / 2013 – AUTORISATION DE PLACEMENT

CONSIDÉRANT la réception d'un versement au montant de 8 089 \$ provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer la somme de 8 089 \$ du compte courant au compte de placement, compte réservé pour les travaux d'investissements routiers dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

13-10-299

CENTRE COMMUNAUTAIRE - AUTORISATION D'ACHAT D'UN PROJECTEUR

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat d'un projecteur, pour la somme de 1 699,98 \$, avant les taxes applicables, auprès de la firme Cimtech inc.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 72.701.20.723 « Investissement équipement ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

13-10-300

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 20 h 20.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sylvain Beaudoin
Maire